



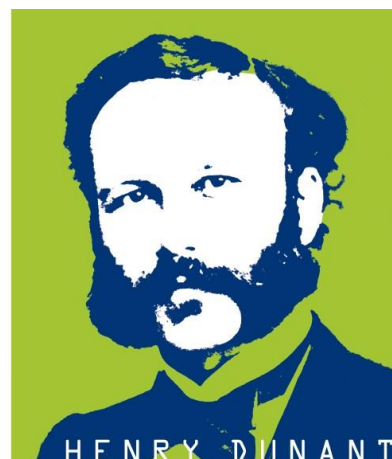
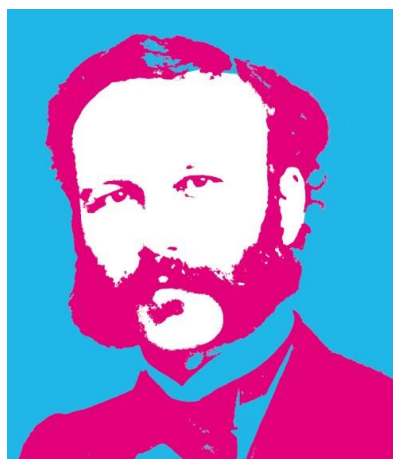
COURS

**DE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE
2024**

“Session Henry Dunant”

organisé par la
Croix-Rouge française

Montrouge, 25 au 29 novembre 2024



PROGRAMME

Lundi 25 novembre

9h45
Arrivée des participants

Accueil par les organisateurs au Campus de la Croix-Rouge française

Adresse du lieu du cours: Campus de la Croix-Rouge française
21 rue de la Vanne
92126 Montrouge

Téléphone : (+33) 6 61 80 58 35
Courriel : caroline.brandao@croix-rouge.fr :

10h00 à 11h30

Session inaugurale

Allocutions des représentants et des intervenants pour la Croix-Rouge française

Cette année marque le 75^e anniversaire des Conventions de Genève, pierre angulaire du développement du droit international humanitaire (DIH). La Croix-Rouge française est fière de commémorer cette étape importante à travers une série d'événements éclairants conçus pour célébrer, réfléchir et diffuser ce droit.

Pause

11h45 à 13h00

Introduction au Droit International Humanitaire : 75 ans après les Conventions de Genève

Même si les Conventions de Genève constituent un cadre relativement récent, établi il y a à peine 75 ans, les principes fondamentaux de l'humanité qu'elles résument sont profondément enracinés dans les traditions, les cultures et les religions. Des générations de chercheurs du monde entier ont exploré les liens entre ces traditions séculaires et les règles du DIH contemporain, renforçant ainsi notre compréhension du DIH en tant que patrimoine commun de l'humanité.

13h00 à 14h30

Déjeuner offert par la Croix-Rouge française

14h30 à 16h30

La qualification juridique des conflits armés

L'analyse des conflits armés contemporains montre que les belligérants bénéficient souvent, dans leurs opérations militaires, du soutien d'une ou plusieurs puissances extérieures. Leur niveau de participation peut varier selon la forme et l'intensité du soutien qui est apporté : il peut s'agir d'une participation directe à la conduite des hostilités, d'un soutien logistique, ou encore d'un appui financier ou politique. Les parties intervenantes peuvent être des États, agissant seuls ou en coalition avec d'autres États, ou encore des organisations supranationales, qu'elles soient mandatées ou non par les Nations Unies (ONU). Selon les objectifs poursuivis par la ou les puissance(s) intervenante(s), les parties bénéficiant de ce soutien peuvent être des États ou des groupes armés non étatiques. Cette séance vise à comprendre et étudier la position juridique du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) sur la qualification des conflits armés.

Mardi 26 novembre

10.00 - 12.30

Accès humanitaire : Ce que dit le droit

Lors de cette session, nous approfondirons notamment ce qu'il faut entendre par « activités humanitaires impartiales » au sens du DIH et examinerons ensemble quelques-uns des défis contemporains auxquels sont confrontés les acteurs humanitaires, notamment en termes d'accès aux populations et en termes de sécurité. Les principes humanitaires permettant d'établir les conditions acceptables dans lesquelles l'action humanitaire peut être fournie en toute sécurité au profit des populations et des territoires affectés par la violence et les conflits armés. Les régimes de sanction seront également abordés dans cette partie.

12.30

Déjeuner offert par la Croix-Rouge française

14.00 - 16.00

Désinformation et discours de haine lors des conflits armés

La désinformation peut réduire la capacité des organisations humanitaires à opérer dans certaines zones, risquant de laisser les personnes touchées par un conflit armé ou d'autres situations de violence en proie à des besoins non satisfaits. Quand des informations fausses ou manipulées se répandent, elles peuvent saper la confiance des communautés et nuire à la réputation des acteurs humanitaires. Cette séance vise à comprendre les enjeux et l'application du DIH en la matière, tout en trouvant des moyens efficaces de répondre à ce problème et à ses conséquences.

Mercredi 27 novembre

10.00 - 12.30

La protection des personnes et des biens

Le droit international humanitaire protège toute une série de personnes et de biens pendant un conflit armé. Cette séance vise à approfondir les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels concernant la protection accordée aux malades, aux blessés et aux naufragés, aux prisonniers de guerre et aux détenus, ainsi que les civils et les biens de caractère civil.

12.30

Déjeuner offert par la Croix-Rouge française

14.00 - 16.00

La conduite des hostilités

Les règles du droit international relatives à la conduite des hostilités réglementent et limitent les méthodes et moyens de guerre que les parties à un conflit armé peuvent utiliser. Elles ont pour but d'établir un équilibre entre une action militaire légitime et l'objectif humanitaire consistant à atténuer les souffrances humaines, en particulier parmi la population civile. Cette séance vise l'étude des principes de la conduite des hostilités et soulève les questionnements relatifs à leur application dans le futur.

Jeudi 28 novembre

14h30 à 17H00 - Paris Sciences Po

Table ronde « Musique et Droit International Humanitaire. Penser les liens. Susciter les résonances »

Comment la musique sert de véhicule pour l'expression des droits humains et du droit international humanitaire. Quel rôle a pu jouer la musique dans la protection des civils et la préservation de leur dignité pendant les périodes de guerre ? La table-ronde sera ponctuée d'expériences immersives sonores et musicales. La table-ronde sera l'occasion de présenter l'exposition hébergée par le Musée de la Croix Rouge à Genève consacrée aux sons et à l'acoustique dans l'histoire de l'organisation.

Vendredi 29 novembre

10.00 - 12.30

La mise en œuvre et le respect du droit international humanitaire

Les États parties aux traités de droit international humanitaire doivent prendre certaines mesures juridiques et administratives pour honorer les obligations qu'ils ont assumées. Cette rubrique traite des différents thèmes qui sont couverts par les traités et qui sont au cœur des activités de la mission de diffusion du droit international humanitaire de la Croix-Rouge française. Il s'agit ici de présenter les thèmes qui ont été mis en évidence par l'adoption récente d'instruments internationaux, incitant ainsi les États à adopter des mesures de mise en œuvre.

12.30

Déjeuner offert par la Croix-Rouge française

14.00 - 16.00

Répression pénale des infractions au droit international humanitaire

Lorsque des violations du DIH se produisent, les États sont tenus de poursuivre les auteurs présumés. Les tribunaux nationaux jouent donc un rôle important dans l'application du DIH et la lutte contre l'impunité. Outre les juridictions nationales, les violations du DIH peuvent aussi être poursuivies devant diverses juridictions internationales.

16.00 - 17.00

Séance de clôture et remise du Certificat du Cours de droit international humanitaire 2024 - "Session Henri Dunant"